

PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN DE CDPQ INFRA INC.

MÉMOIRE DE CANARDS ILLIMITÉS

SEPTEMBRE 2016



Canards Illimités

710, rue Bouvier, bureau 260

Québec (Québec), G2J 1C2

Tél : (418) 623-1650

Courriel: ci_quebec@ducks.ca

Site Web : www.canards.ca/votre-province/quebec/



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DE CANARDS ILLIMITÉS	1
1) Les milieux humides : au cœur de la mission de Canards Illimités	1
2) CI : un partenaire majeur au Québec depuis 40 ans	1
3) Vers de meilleures politiques publiques.....	2
DE MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DES MILIEUX HUMIDES	3
LE PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN	4
CONCLUSION.....	5
ANNEXE	7
1) Carte de la localisation des implications de CI au Québec	7

PRÉSENTATION DE CANARDS ILLIMITÉS

1) Les milieux humides : au cœur de la mission de Canards Illimités

Canards Illimités (CI) est un organisme nord-américain sans but lucratif dont la mission est de *conserver les milieux humides et les habitats qui s’y rattachent au bénéfice de la sauvagine nord-américaine et de promouvoir un environnement sain pour la faune et les humains.*

2) CI : un partenaire majeur au Québec depuis 40 ans

CI existe depuis 1938 au Canada et depuis 1976 au Québec. En reconnaissant que l’occupation du territoire a des impacts sur les habitats et qu’il est nécessaire d’y pallier, nos actions soutiennent depuis leur tout début un développement qui est durable. Via des donateurs et des partenaires, nous amassons des fonds privés et publics qui sont réinvestis pour la réalisation de projets bénéfiques pour l’ensemble de la société. Ces projets s’inscrivent dans une approche d’habitat et soutiennent une diversité biologique impressionnante. Aujourd’hui, nos actions aident la collectivité à lutter contre les changements climatiques et leurs effets indésirables. Nous travaillons en partenariat avec une panoplie d’organisations et d’instances gouvernementales sous l’égide d’une entente internationale officielle dont les gouvernements du Canada et du Québec sont aussi signataires, soit le Plan Nord-Américain de Gestion de la Sauvagine (PNAGS) qui se traduit au Québec par le Plan Conjoint des Habitats de l’Est (PCHE).

L’expertise et l’implication de CI se sont avérées déterminantes dans plusieurs réalisations majeures, notamment pour l’aménagement et la mise en valeur de milieux humides dans l’ensemble du Québec. Au total, plus de 230 sites ont été conservés au Québec, totalisant 32 700 hectares (voir la carte en annexe 1). En plus de constituer des habitats fauniques productifs et abritant une grande biodiversité, ces aménagements profitent à l’ensemble des citoyens.

Notre expertise a fait ses preuves au fil des années, que ce soit pour notre contribution à développer des connaissances scientifiques sur les services écologiques que rendent les milieux humides à notre société¹, pour développer une méthodologie de cartographie détaillée et produire des données sur la localisation des milieux humides² ou concernant nos techniques d'aménagement de marais. Ces techniques ont constamment évolué au fil du temps en intégrant progressivement des composantes fauniques multiples. En effet, notre travail au quotidien implique d'échanger avec nos différents partenaires gouvernementaux, notamment ceux du secteur Faune, ce qui nous a permis d'adapter peu à peu nos aménagements afin de fournir des habitats de qualité pour la sauvagine, mais aussi pour les autres espèces fauniques. Nos aménagements profitent ainsi à plusieurs espèces fauniques, notamment au petit blongios, une espèce désignée vulnérable au Québec. Nous sommes soucieux de réaliser nos aménagements selon les meilleures pratiques en la matière et d'améliorer nos sites existants. C'est pourquoi notre expertise est reconnue partout au Canada.

3) Vers de meilleures politiques publiques

Ayant fait le constat au début des années 2000 que le rythme auquel s'effectue la conservation des milieux humides n'est pas suffisant pour pallier aux pertes dont ces milieux font également l'objet, CI consent d'importants efforts pour l'adoption de meilleures politiques publiques en la matière. Fort de notre expérience pancanadienne et s'inspirant des pratiques de gestion durable et de conservation des milieux humides en vigueur dans différentes juridictions autour du Québec, nous avons élaboré certaines recommandations que nous partageons aux intervenants concernés et lors des différentes consultations gouvernementales. Ces recommandations ont d'ailleurs été présentées par le biais de mémoires³ lors de commissions

¹ Pour plus d'informations sur l'équipe de chercheurs de l'IRTHS et sur ses sujets de recherche, consultez le <http://www.canards.ca/notre-science/>

² Pour consulter les rapports de cartographie détaillée des milieux humides des basses-terres du Saint-Laurent et d'ailleurs au Canada, consulter le <http://maps.ducks.ca/cwi/>

³ Ces mémoires (projet de loi 71, projet de loi 32 et Livre vert sur la modernisation de la LQE) sont disponibles à l'adresse : www.canards.ca/votre-province/quebec/documents-dinformation/

parlementaires entourant l'adoption d'un nouveau cadre législatif pour la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques.

DE MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION DES MILIEUX HUMIDES

Les meilleures pratiques en matière de conservation et de gestion durable des milieux humides impliquent de s'appuyer sur des principes clairs à l'égard des pertes de ces milieux. CI endosse ces principes en ne visant d'abord aucune perte de milieux humides ayant une désignation à l'échelle provinciale. Pour tous les autres milieux humides, nous endossons le principe d'aucune perte nette à l'échelle d'un territoire donné. Cela se met en œuvre pour tout projet qui affecte un milieu humide en ayant recours à une séquence d'atténuation se déclinant en trois étapes strictement hiérarchiques :

- *Étape 1* : éviter de détruire ou d'affecter l'intégrité du milieu humide et de ses terres hautes adjacentes ;
- *Étape 2* : réduire le plus possible les impacts des perturbations inévitables. Il peut arriver qu'il ne soit pas possible d'éviter d'impacter un milieu humide et si c'est le cas, on doit en minimiser l'effet ;
- *Étape 3* : compenser les pertes inévitables de milieu humide. L'application de cette étape en ultime recours implique nécessairement qu'elle soit faite dans le cadre d'une analyse plus globale, qui devra mettre en perspective l'impact de la destruction et les moyens mis en place afin d'atteindre l'objectif d'aucune perte nette. Il faut aussi examiner l'application d'un ratio de compensation et il est souvent mentionné dans la littérature qu'un ratio minimum de 3 pour 1 devrait être appliqué.

Nous sommes d'avis que les compensations doivent faire preuve de souplesse dans leur mise en application et doivent pouvoir s'adapter au cadre régional dans lequel elles s'inscrivent. Les premières mesures de compensation que CI privilégie sont celles favorisant la restauration et la création de milieux humides. Cette façon de faire permet l'atteinte de l'objectif d'aucune

perte nette à l'échelle d'un territoire donné. Cependant, dans certains contextes régionaux particuliers, nous sommes d'avis que les travaux nécessaires pour assurer la pérennité des fonctions d'un milieu et la mise en valeur écologique de certains aménagements fauniques, peuvent être jugés admissibles comme mesures de compensation. Cela permet notamment de prévenir leur perte et d'améliorer leur productivité et la biodiversité qu'ils abritent.

LE PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN

Concernant le projet *Réseau électrique métropolitain* de CDPQ Infra inc., CI a consulté la documentation accessible sur le site du BAPE. Nous avons également pris connaissance des webdiffusions des séances d'audiences. Nous sommes d'avis que la démarche de consultation aurait pu être améliorée par le fait de disposer d'une information précise et complète quant aux impacts anticipés sur les milieux humides, ainsi que la nature exacte des mesures compensatoires envisagées. Par contre, nous constatons qu'heureusement, l'optimisation du tracé a permis d'éviter des empiètements dans des milieux humides.

À cet effet, bien que nous soyons heureux que le promoteur ait utilisé la cartographie détaillée de la Communauté Métropolitaine de Montréal produite par CI pour documenter la zone d'étude élargie du projet dans son ensemble, certaines informations pourraient être ajoutées.

En effet, la méthodologie et l'échelle à laquelle sont réalisés ces travaux de cartographie détaillée ne permettent pas de documenter la zone d'insertion d'un projet de manière suffisamment précise pour répondre à l'objectif de détailler précisément l'impact sur les milieux humides. De plus, les inventaires détaillés du milieu biologique ne seront disponibles qu'après la tenue de la deuxième partie de l'audience, ce qui rend plus ardue l'évaluation de l'ampleur de ces impacts. Nous recommandons donc de mieux détailler les caractéristiques du milieu d'insertion et de fournir davantage d'information sur ses composantes biologiques.

Dans le même ordre d'idée, il appert que le projet de compensation qui sera nécessaire afin de juguler la perte de milieux humides n'est pas encore connu précisément. Nous croyons qu'il est

important que les intervenants en consultations de même que le BAPE puissent se prononcer sur cet élément du projet. Nous réitérons donc la position de CI sur la question des compensations. Dans le contexte régional métropolitain où les milieux humides sont extrêmement rares et font l'objet de multiples pressions et perturbations, il nous apparaît essentiel que les mesures de compensation pour les pertes inévitables prennent la forme de la restauration ou la création de milieu humide, et ce, de manière à n'occasionner aucune perte nette au terme de la réalisation du projet de développement. Cela est d'autant plus important dans le contexte régional particulier à la métropole où les pertes historiques de milieux humides sont énormes, de l'ordre de plus de 85%⁴.

En tant qu'organisme dédié à la conservation et à l'aménagement de milieux humides depuis maintenant 40 ans au Québec et détenant une expertise reconnue en cette matière, nous souhaitons nous impliquer dans les processus d'élaboration et dans la mise en œuvre de projets de compensation, et ce en collaboration avec les différents organismes locaux, le promoteur et le MDDELCC. Nous souhaitons continuer à nous inscrire comme un collaborateur de premier plan pour la conservation des milieux humides du territoire et pour mettre en œuvre des pratiques qui nous permettent de se développer comme société sans engendrer de pertes nettes de milieux humides.

CONCLUSION

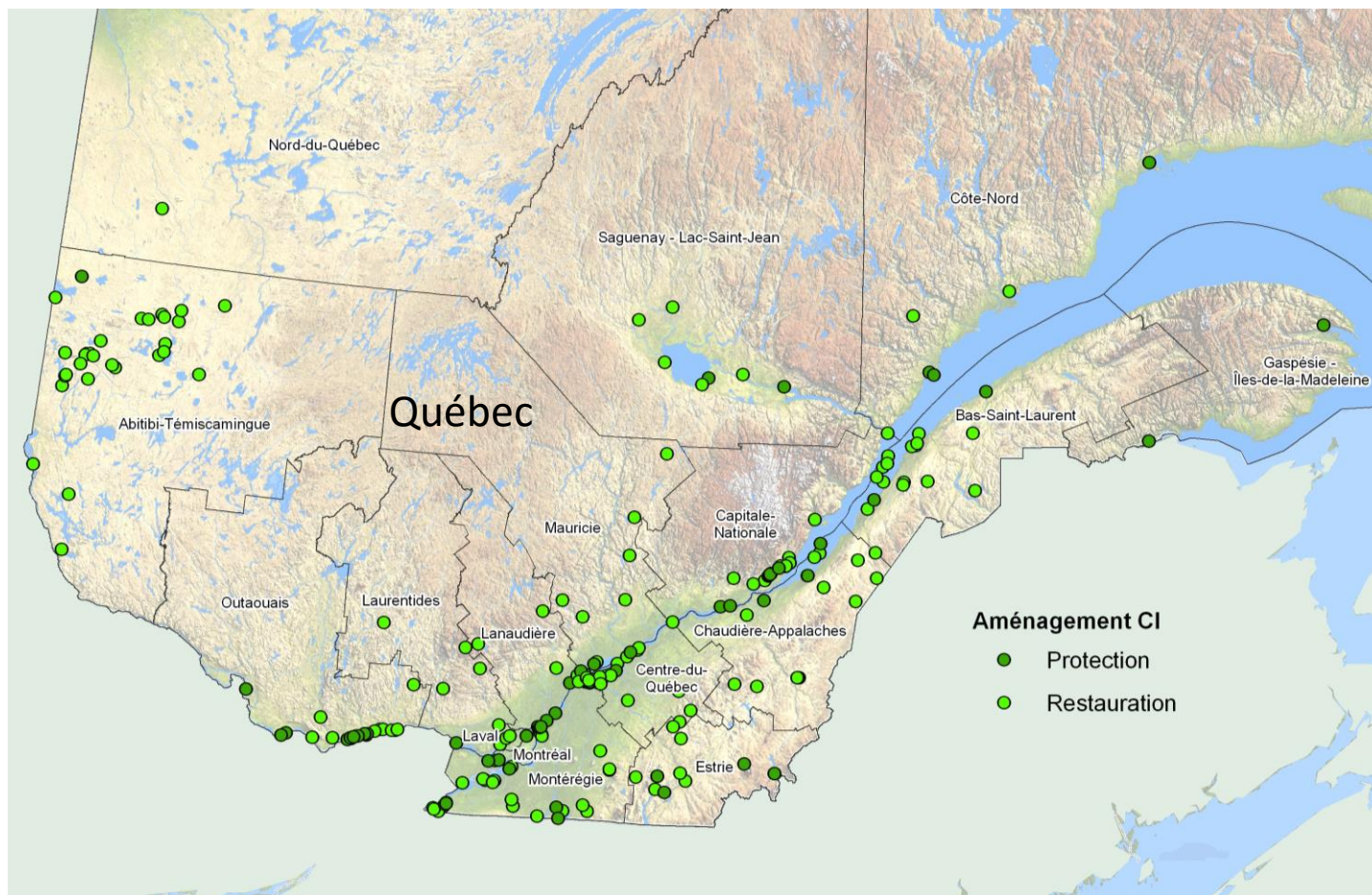
Canards Illimités (CI) est un organisme nord-américain sans but lucratif ayant développé une vaste expertise en identification, conservation et aménagement de milieux humides. Cette expertise nous permet de formuler des recommandations concernant les meilleures pratiques de conservation et de gestion durables des milieux humides. Les principes sous-jacents à ces pratiques sont d'éviter toute perte de milieux humides faisant l'objet d'une désignation à l'échelle provinciale. Par la suite, nous visons l'objectif d'aucune perte nette pour les autres

⁴ Pellerin, S. et M. Poulin (2013), Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable, CSBQ, 104p.

milieux humides. La séquence hiérarchique 1) Éviter 2) Réduire et 3) Compenser, doit être appliqué afin de mettre en œuvre le principe d'aucune perte nette. En conséquence, pour le présent projet, nous recommandons que la mesure de compensation retenue tende vers l'atteinte de ces principes et permette la restauration ou la création d'un milieu humide. CI offre sa collaboration aux intervenants dans le dossier. Nous demeurons ouverts à partager notre expertise afin de proposer des projets qui permettraient la restauration et la mise en valeur écologique de milieux humides existants ou l'aménagement de nouveaux sites.

ANNEXE

1) Carte de la localisation des implications de CI au Québec



Canards Illimités

710 rue Bouvier, bureau 260, Québec QC, G2J 1C2

418 623-1650 • www.canards.ca/votre-province/quebec/